



négozier son départ suite à un accident de travail

Par **Ofcoo**, le **09/02/2010** à **17:39**

Bonjour,

Voici ma situation :

Je suis en arrêt de travail suite à un accident de travail. Il semble pour l'instant impossible de reprendre mon travail actuel (en tout pas avant 6 mois voir plus). Par conséquent j'envisage de suivre une formation.

Cette formation nécessite d'être inscrit à pôle emploi.

Comment puis-je négocier mon départ pour pouvoir concilier mes indemnités chômage ?

Merci d'avance.

Par **loe**, le **09/02/2010** à **17:48**

Bonjour,

Normalement, votre contrat ne peut pas être rompu en cas d'accident du travail. De plus, une démission n'ouvre pas droit aux allocations chômage, pas avant 4 mois de carence. Et votre employeur ne peut pas vous proposer une rupture conventionnelle.

Si vous avez besoin d'une réorientation, votre employeur peut financer votre formation. De plus, si c'est le médecin du travail qui le préconise, il ne devrait pas y avoir de problème.

Sinon, vous avez également la possibilité que cette formation soit prise en charge par la CPAM. Prenez rdv avec l'assistante sociale de la CPAM.

Sachez que la CPAM peut se mettre en relation avec le médecin du travail, par "fiche-navette".

Par **Ofcoo**, le **09/02/2010** à **17:55**

La formation que j'envisage n'a aucun rapport avec la profession que je fais actuellement.

Ayant dû arrêter mes études très jeunes, et gagner ma vie je fais depuis 5 ans des petits boulots, en l'occurrence là j'étais dans une société de nettoyage, je sortais les poubelles. Je

souhaite m'orienter maintenant que je le peux vers ce que j'ai toujours souhaité faire :
l'informatique.

Par conséquent je ne pense pas qu'il financera ma formation...

Pour la CPAM, il faut être reconnu en incapacité de réaliser ce genre de travail (c'est mon cas) ?